



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SA-08(18)

Voies de communication fiables

Juill. 2026



Acquisition sécurisée des systèmes/services

System and Services

SA-08(18) – Voies de communication fiables (PbMM)

Énoncés :

Mettre en place le principe de conception sécurisée des voies de communication fiables dans les [\[Affectation : systèmes ou composants de systèmes désignés par l'organisation\]](#).

Responsable : Aucun

Discussion :

Le principe des voies de communication fiables repose sur le fait qu'au moment de composer un système dans lequel une menace potentielle pèse sur les communications entre les composants (c'est-à-dire les interconnexions entre chaque composant), chaque voie de communication est fiable à un niveau proportionnel aux dépendances de sécurité qu'elle prend en charge (c'est-à-dire dans quelle mesure les autres composants lui font confiance pour exécuter ses fonctions de sécurité). Les voies de communication fiables sont mises en place en combinant un accès restreint à la voie de communication (pour assurer une correspondance acceptable dans la fiabilité et la robustesse des points d'extrémité prenant part à la communication) et le recours à des mesures de protection de bout en bout pour les données transmises par l'intermédiaire de la voie de communication (pour protéger contre l'interception et la modification, et pour accroître l'assurance d'une communication de bout en bout appropriée).